

ANNEXE 10

RETRAITEMENTS DE LA LFI 2014 AU FORMAT 2015

La maquette budgétaire a évolué entre 2014 et 2015, ce qui peut rendre difficile la lecture des évolutions des crédits en l'absence de retraitement de la LFI 2014 ou d'explications littéraires dans la JPE pour mentionner les changements de maquette qui interviendront à partir de 2015.

Les retraitements dans les tableaux relatifs à la présentation des crédits et des emplois des PAP 2015 **seront réalisés par la Direction du budget.**

S'agissant des crédits, **ces retraitements seront strictement limités aux modifications impactant les programmes.** Les modifications infra programme ne seront pas retraitées. La liste des retraitements de crédits réalisés est limitée aux programmes figurant dans le tableau ci-dessous.

Seules les modifications de maquette arbitrées pour le débat d'orientation des finances publiques feront l'objet d'un retraitement dans Farandole, les mouvements arbitrés ultérieurement (transferts et mesures de périmètre) dans le cours de la procédure budgétaire ne feront pas l'objet d'un retraitement de la LFI.

Sur l'ensemble des programmes ayant subi des changements de maquette entre 2014 et 2015, que ceux-ci donnent lieu ou non à un retraitement de la LFI 2014, il vous est demandé de mentionner ces modifications dans la rubrique prévue à cet effet en introduction de la partie JPE.

Devront ainsi faire l'objet d'une mention explicative :

- les changements de maquette budgétaire (MPA) ;
- les mesures de périmètre modifiant le champ des dépenses de l'Etat ;
- les transferts ayant un impact significatif sur le montant des crédits du périmètre considéré.

Des commentaires littéraires devront rendre compte des mesures de périmètre qui impacteraient les emplois et les transferts d'emplois entre l'Etat et les opérateurs.

Liste des programmes dont la LFI 2014 fera l'objet d'un retraitement par la Direction du budget dans les PAP 2015

Nomenclature LFI 2014		Nomenclature PLF 2015		Nature du retraitement
Mission	Programme	Mission	Programme	
Relations avec les collectivités territoriales	120- Concours financiers aux départements	Relations avec les collectivités territoriales	119- Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Fusion des P.120 et 121 au sein du P.119
	121- Concours financiers aux régions			
Médias	115- Action audiovisuelle extérieure	Action extérieure de l'Etat	313- Contribution à l'audiovisuel et à la diversité radiophonique et action audiovisuelle extérieure	Fusion du P.115 au sein du P.313
Solidarité, insertion et égalités des chances	106- Action en faveur des familles vulnérables	Solidarité, insertion et égalités des chances	304- Inclusion sociale, protection des personnes et économie sociale et solidaire	Fusion du P.106 au sein du P.304
Recherche	187- Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	Recherche	172- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Fusion du P.187 au sein du P.172
Sécurités	207- Sécurité et éducation routières	AGTE	216- Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Fusion du titre 2 et des emplois du P.207 au sein du P.216
GFPRH	221- Stratégie des finances publiques	GFPRH	218-Conduite et pilotage des politiques économique et financière	Fusion du P.221 au sein du P.218